

Nouméa, le 30 juin 2017

R E C E P I S S E

de déclaration d'une installation classée

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 12 janvier 2017, le dossier de déclaration de la SARL La Ferme de Koé, relatif à un stockage de gaz butane, 365 route de Koé, commune de Dumbéa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
1412	Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de -)	6 réservoirs de 568 kg	1t < Q < 10t	Déclaration	Délibération n°720-2008/BAPS du 19 septembre 2008
Q = Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation					

Nonobstant les dispositions prescrites dans l'arrêté d'autorisation n°21-2004/PS du 8 janvier 2004, la SARL La Ferme de Koé est tenue de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables à cette installation.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration au président de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour le président et par délégation,
le directeur de l'environnement

Jean-Marie LAFOND

Copie : mairie de Dumbéa

Direction de
l'Environnement

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des ICPE

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 37

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Prescilia COUARRAZE

N° 1726-2016/3-
REP/DENV